

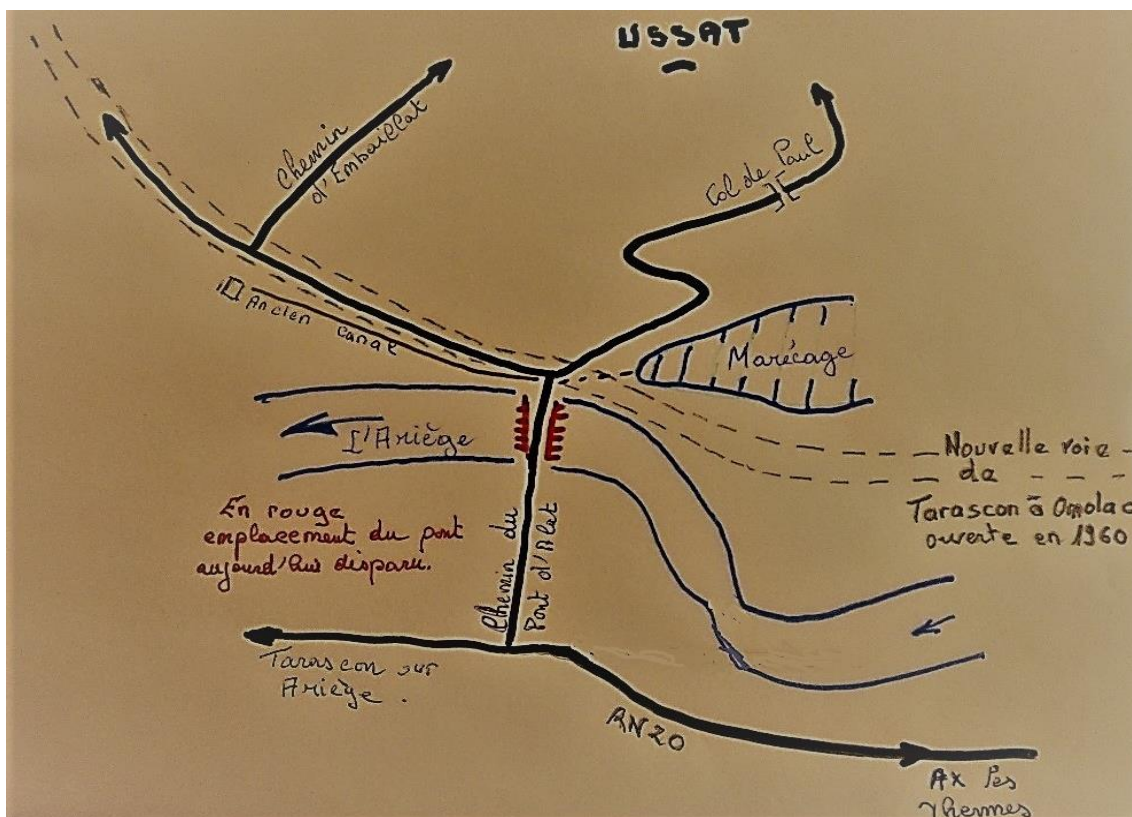
CATEGORIE voir au verso pour classification	<i>PONT</i>	numéro d'ordre réservé archive PN02	
DENOMINATION s'il y a lieu	<i>PONT D'ALAT</i>	PROPRIETAIRE ou dépositaire	<i>Commune de Tarascon</i>
LIEUX situation précise	<i>Berge rive gauche de l'Ariège. X:386517 Y:4743100</i>	Consigne pour visite	<i>Refermer clôture pour animaux s'il y a lieu.</i>
DESCRIPTION SOMMAIRE	<p><i>Seuls subsistent de ce pont deux bouts de bois émergeant de la rivière. Très érodés on peut imaginer que ce sont les deux poteaux, base de départ du tablier. Ils sont très visibles de l'autre berge lors d'une montée des eaux. A l'étiage ils se fondent avec la végétation dense en cet endroit. Espacés de 2M90 ils dépassent du sol d'une vingtaine de centimètres. A l'avant en arc de cercle quelques pieux, restant de ce qui devait renforcer un semblant de culée, retenant la berge mais surtout assurant une résistance à l'érosion de la partie du poteau enfoncée dans le lit de la rivière.</i></p>  <p><i>Le bois utilisé étant le châtaignier qualifié d'imputrescible mais aussi le chêne existant en quantité non négligeable à proximité. Nous avons exposé dans notre local un morceau de ce pont, pièce trouvée par hasard après une crue.</i></p>  <p><i>Ce sont les seuls vestiges du pont d'Alat.</i></p>		

CATEGORIE voir au verso pour classification	PONT	numéro d'ordre réservé archive PN02
---	------	-------------------------------------



La carte de Cassini du XVIII^{ème} laisse apparaître distinctement deux ponts. Le premier objet de cette fiche, le second étant sur la commune d'Ornat dédié aux liaisons essentiellement internes au village.

Un des schémas possible pour ce pont mais nous allons remarquer qu'avec le jalon historique développé par la suite il devait être bien plus important.



Ci-dessus le schéma d'ensemble indiquant les voies de circulation antérieures à 1955. Le croisement des chemins n'existe plus puisqu' enseveli sous la nouvelle route, enfouies aussi les buses alimentant le canal de vidange du marécage.

CATEGORIE voir au verso pour classification	PONT	numéro d'ordre réservé archive	PN02
<p><i>NOTES HISTORIQUES</i></p> <p>1258 : le Comte de Foix octroi à un feudataire (un tenancier du nom d'Andorrani et ses successeurs) le droit de leude (ici pontonage) pour les ponts de la Ville et d'Alat. Cart n°25.</p> <p>1259/1260 : par une charte les consuls de Tarascon récupérèrent le droit de pontonage.</p> <p>1343/1345 : réparations des deux ponts. Cart n°21 et 22.</p> <p>1355 : vint le temps des abonnements en payant par avance (une fois l'an) le droit de pontonage pour Alat (un barème par maison fut constitué en tenant compte du nombre de bêtes à bât). Cart n°4.</p> <p>1444 : des habitants de Lugeat doivent fournir tous les ans une poutre. Cart n°79</p> <p>1445 : pour éviter de payer les droits de pontonage, les habitants des vallées supérieures passaient par Arnave et Cazenave. Gaston ordonne qu'ils paieront néanmoins le droit de passage dudit pont. Garrigou Pge 347.</p> <p>1645 : sentence rendue le 16 janvier par le sénéchal de Foix qui condamne la ville d'Ax à payer une mesure de seigle par maison aux consuls de Tarascon pour le droit de pontonage du pont d'Alat. Cart n°22.</p> <p>1669 : des habitants de Vèbre, sur ordre des consuls, du bois de la Bessedé au pont, apportent 10 grandes pièces de chêne et treize poutres pour réparation. ADA 5E599.</p> <p>1729 : établissement de l'octroi dont le revenu devait servir à faire un pont en pierre à Alat. ADA135EDTBB18.</p> <p>1746 : vérification des culées et du batardeau devant servir à la construction de piliers en pierre. ADA135EDTBB13. Voir page 5/5 plan d'un batardeau ADA 1C66</p> <p>1773 : achat de 28 chênes pour réparation du pont. ADA 2B21.</p> <p>1785 : suppression du pontonage.</p> <p>Réfs : cartulaire de Tarascon (ADA-EDT135BB18) et A.Garrigou : études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran (ADA 8°56).</p> <p>-----</p> <p>1706 : une délibération des conseillers voulut faire revivre l'ancien usage qui consistait à venir à Sabart deux fois par an, à la fête de Notre Dame de Mars et le lendemain de Pâques en passant par le pont d'Alat. NB : ceci représente environ 2,5 km de distance à l'aller !</p> <p>Réfs : cartulaire de Tarascon, A.Garrigou : Sabar histoire de l'église de Sabar(ADA 8°101) et G.Vidal : croix de carrefour et oratoires (ZQ22).</p>			

CATEGORIE voir au verso pour classification	PONT	numéro d'ordre réserve archive	PN02
---	------	-----------------------------------	------

1954 : Fauré Lacaussade avant 1954 constate la présence d'une culée sur la rive droite de la rivière. Malheureusement tout ceci a disparu sous des tonnes de rochers, assise de la nouvelle voie.

En bas: poteaux existants -- En haut: culée supposée.

Réf: Fauré Lacaussade Tarascon: le pays des cavernes. Pge 81

ADA 8°1119



La montée des eaux de l'Ariège est aujourd'hui anecdotique. En effet les barrages régulent le débit, les nettoyages des berges et abatages des arbres évitent le phénomène d'embâcle, les précipitations semblent bien moins torrentielles qu'au cours des siècles passés, la neige s'entasse peu, tout ceci y contribue. Méfiance tout de même. Il était habituel de supporter des hausses des rivières au cours de ces siècles et les citer ne serait qu'une longue litanie. On peut retenir les années 1760/1770 où les intempéries ôtèrent le moral aux pyrénéens. Pas un instant de trêve et les reconstructions laissaient à nouveau place à la désolation.

Réf: Les grands "Aygats" du XVIII^{ème} siècle dans les Pyrénées par J.M.Antoine 8°3670.

« faisant conduire deux mulets chargés de fer [à Tarascon] par Jean Anglade, son fils, étant arrivé environ sur l'heure de huit heures de matin au Pont dit d'Alat, faisant passer lesd. mulets sur led. pont à 14 pas dedans, l'un desd. mulets poil faubel avait fait rencontre d'un grand trou qui était aud. pont dans lequel ayant mis le pied droit de devant et par ce bronchement et par l'effort de s'en relever serait tombé dans la rivière de l'Ariège qui passe au dessous et par ce moyen se serait noyé tant led. mulet que le fer qu'il portait et les harnais sans que led. fils le peut sauver s'étant arrêté led. mulet tout mort ». (5E651)

Ce modeste fait divers prouve bien l'état de vétusté extrême, ici en 1648, de ces ponts. La perpétuelle réparation coûtait cher à la communauté et de ce fait augmentait les droits de pontonage donc incidence sur le prix des marchandises.

Réf : Une société marchande 8°3669 par P.Poujade.

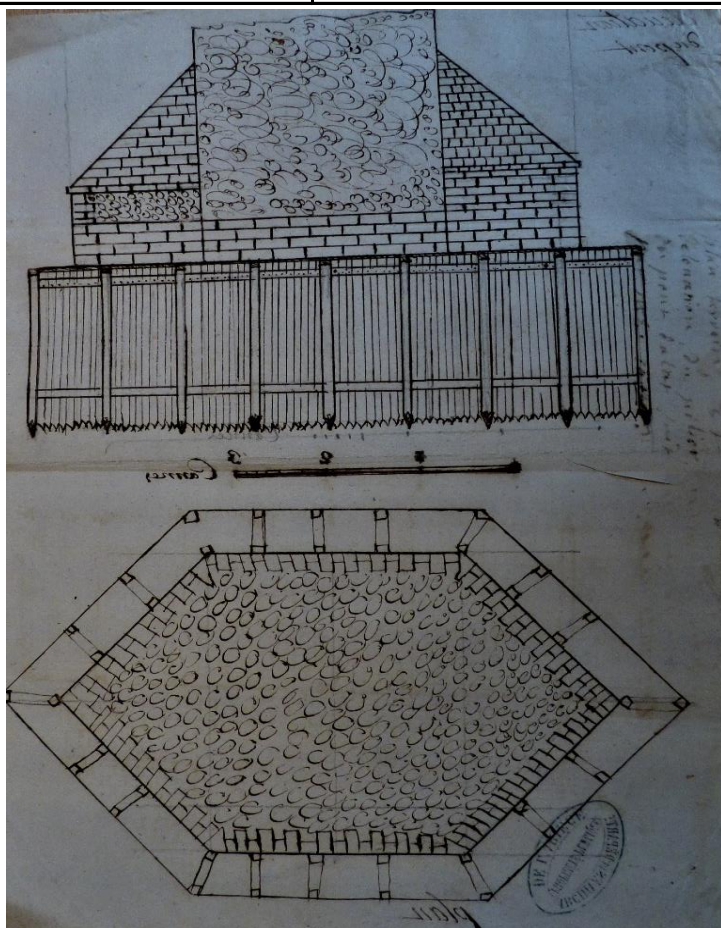
En observant les anciennes cartes on peut remarquer que l'Ariège a la possibilité de serpenter sur la plaine d'Ornolac et d'Ussat et de ce fait, à la montée des eaux, de s'étaler diminuant ainsi le tirant d'eau. Cette situation a sûrement permis d'éviter des dégâts bien plus considérables. La suppression des droits de pontonage en 1785 a certainement précipité l'abandon de ce pont en faveur du grand pont de la ville, laissant celui-ci se disloquer à chaque crue, seul reste le nom du lieu: le pont d'Alat.

CATEGORIE voir au verso
pour classification

PONT

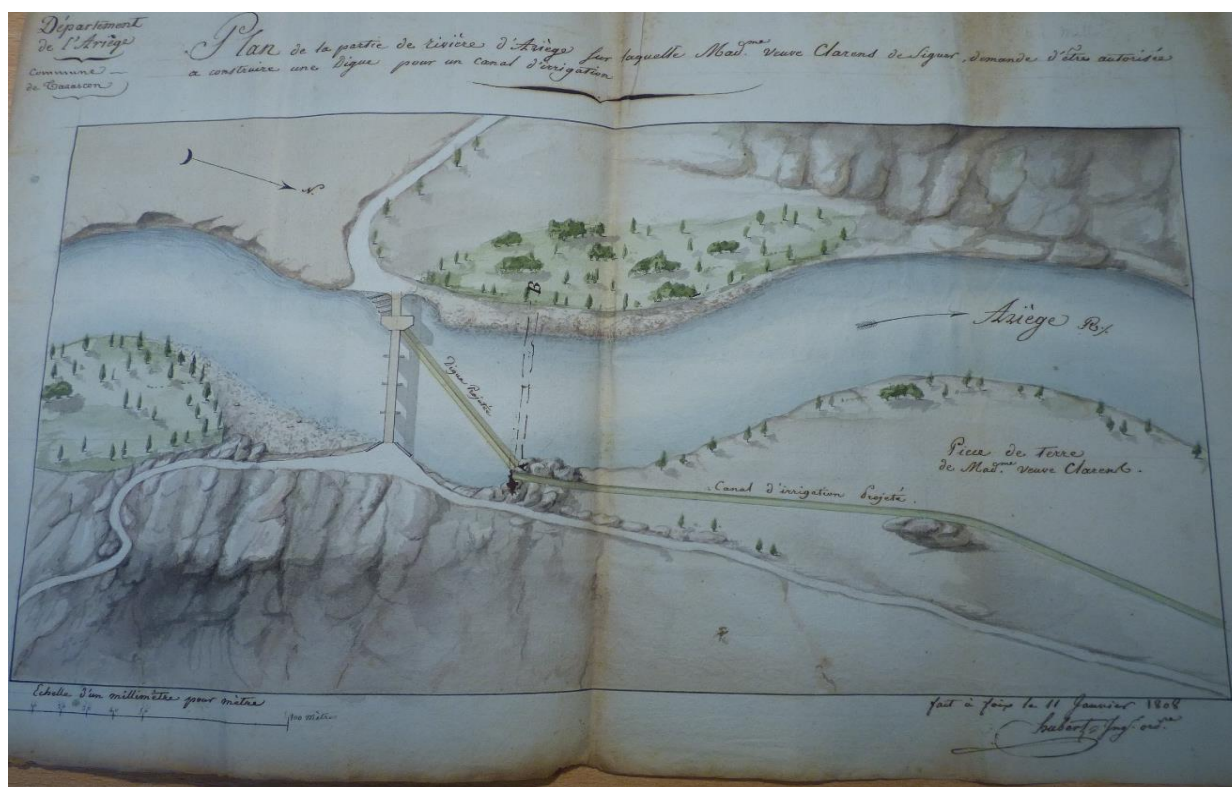
numéro d'ordre
réserve archive

PN02



Plan datant de 1731 représentant ce batardeau. Vue en élévation en haut du plan on remarque les pieux fichés dans le lit et le pilier supportant les traverses, au bas une vue du massif du batardeau impressionnant par ses dimensions : l : 4,5^m x L : 6^m (échelle sur le plan en canne, 1 étant égale à 1m25). Tel un navire ce bâti devait être capable de résister aux crues les plus terribles. Contrôlé en 1746 les flots furieux dans les années 1760/70 ont anéanti tous les efforts; il ne reste aucun vestige de cette construction.

Réf: ADA09- 1C66



Ce projet de digue de 1808 fut réalisé, l'eau récupérée par celle-ci se déversant dans le canal de vidange du marécage. Les crues perpétuelles obligèrent la propriétaire à de maintes réparations. Chose extraordinaire le pont d'Alat si bien dessiné n'a jamais existé tel quel.

Réf: ADA09 75324